

## RAPPORT SEGMA 2026 : SYNTHÈSE

Le rapport sur les Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome (SEGMA) qui accompagne le projet de la Loi de Finances n°50.25 pour l'année budgétaire 2026 met en lumière le rôle prépondérant de ces services, considérés comme étant un instrument stratégique de la gestion budgétaire publique, et qui contribuent de manière tangible à la mise en œuvre des politiques publiques et à l'accompagnement des stratégies gouvernementales, dans la perspective constante d'améliorer la qualité des services rendus aux citoyens.

A travers leur autonomie financière et leur mode de gestion basé sur la mobilisation des recettes propres issues des prestations des services publics rendus aux usagers, ces SEGMA jouent un rôle déterminant dans la gestion opérationnelle des services publics, en permettant une plus grande réactivité et une gestion de proximité des prestations destinées aux usagers, en l'occurrence, celles relatives aux domaines de l'enseignement et la santé.

Le rapport met en exergue, dans sa première partie l'évolution du nombre de SEGMA et leur répartition par domaine d'intervention au titre de l'année budgétaire 2025. Par ailleurs, la deuxième partie dresse le bilan des réalisations financières des SEGMA au titre de l'année 2024, en comparaison avec celui de 2023 et ce, par le biais d'une analyse des encaissements des recettes et des émissions des dépenses ainsi que la contribution des SEGMA selon leur domaine d'intervention. Enfin, la troisième partie expose les réalisations physiques des SEGMA durant l'année 2024 et l'état d'avancement de leurs plans d'actions en 2025, ainsi que leurs programmes d'actions prévus dans le cadre du Projet de Loi de Finances de l'année budgétaire 2026.

Ainsi, au titre de l'année 2025, et pour la troisième année consécutive, le nombre de SEGMA s'est établi à 171 services. Cette année a été marquée par la création d'un nouveau SEGMA intitulé « Institut national des greffes et des professions juridiques et judiciaires » rattaché au Ministère de la Justice, et la suppression du SEGMA « Complexe sportif Mohammed V de Casablanca et base nautique de Mohammedia » rattaché au Ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports.

### I. Évolution du nombre des SEGMA par domaine d'intervention :

Le nombre total des SEGMA, au titre de l'année 2025, s'est situé à 171 services, demeurant ainsi inchangé par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, il y a lieu de rappeler que ces 171 SEGMA, inscrits au titre de la loi de finances 2025, sont ventilés selon 8 domaines d'intervention conformément aux grandes fonctions de l'Etat :

- Le domaine de la santé avec 91 services ;
- Le domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres avec 45 services ;

- Le domaine de l'équipement, du transport et autres infrastructures économiques avec 16 services ;
- Le domaine des pouvoirs publics et des services généraux avec 9 services ;
- Le domaine des activités récréatives qui compte 4 services ;
- Le domaine de l'agriculture et de la pêche maritime comportant 2 services ;
- Le domaine des autres actions sociales avec 3 services ;
- Le domaine des autres actions économiques avec un seul service.

Ainsi, cette ventilation des SEGMA par domaine d'intervention, indique la prédominance des SEGMA à caractère social avec 81% du nombre total des SEGMA (soit 139 SEGMA sur un total de 171), notamment, le domaine de la santé (avec 91 SEGMA) et le domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres (avec 45 SEGMA).

## II. Bilan des réalisations financières des SEGMA au titre de l'année 2024 :

L'exécution des budgets des SEGMA, au titre de l'année 2024, présente un solde positif de l'ordre de 4.316,18 MDH en fin d'année. Cet excédent est enregistré principalement par les SEGMA œuvrant dans le domaine de la santé à concurrence de 46%, et dans une moindre mesure par les SEGMA couvrant le domaine de l'équipement, du transport et des autres infrastructures économiques et celui des pouvoirs publics et des services généraux à hauteur de 20,87% et 19,63% respectivement.

En termes de recettes des SEGMA, au titre de l'année 2024, leur montant global a atteint 6.999,58 MDH dépassant ainsi le montant des prévisions actualisées situé aux alentours de 6.040,33 MDH, soit un taux de réalisation de 115,88%. En effet :

- ▶ Les recettes propres ont enregistré un montant de 2.785,71 MDH contre des prévisions actualisées de l'ordre de 1.446,52 MDH, soit un taux global de recouvrement de 192,58%. Elles sont principalement réalisées par les SEGMA œuvrant dans le secteur de la santé avec un taux de 72,75%, ainsi que par les SEGMA opérant dans le domaine de l'équipement, du transport et des autres infrastructures économiques et dans celui des pouvoirs publics et des services généraux à hauteur de 11,04% et 10,61% respectivement.
- ▶ Les dotations d'équilibre, versées par le budget général à certains SEGMA, s'élèvent à 356,46 MDH en 2024 contre 925,93 MDH en 2023, soit une diminution de l'ordre de 61,5%, traduisant ainsi une moindre dépendance de ces services aux subventions accordées par l'Etat ;
- ▶ Le total des excédents d'exploitation et d'investissement à fin 2023 reporté en additionnel aux crédits de l'année 2024 se chiffre à 3.857,41 MDH, contre 3.124,94 MDH enregistré à fin 2022, soit une augmentation de l'ordre de 23,44%. Ainsi, il y a lieu de constater que les excédents représentent 55,11% des recettes des SEGMA en 2024, contre 39,80% pour les recettes propres et 5,09% pour les dotations d'équilibre du budget général.

S'agissant des émissions des dépenses des SEGMA au titre de l'année 2024, elles se sont élevées à 2.683,40 MDH, par rapport à des crédits ouverts de l'ordre de 5.894,99 MDH, soit un taux d'émission global de 45,52%. Par nature de dépenses, les dépenses d'exploitation émises sont de l'ordre de 2.362,46 MDH par rapport à des

crédits ouverts de 4.425,20 MDH, soit un taux d'exécution de 53,39%. Les dépenses d'investissement émises, quant à elles, se sont élevées à environ 320,94 MDH par rapport à des prévisions de l'ordre de 1.469,78 MDH, soit un taux d'exécution de 21,84%. A noter que les dépenses ont été exécutées à concurrence de 62% par les services opérant dans le domaine de la santé, et à hauteur de 57,89% et de 57,68% respectivement par ceux œuvrant dans le domaine des activités récréatives et le domaine des autres actions sociales. Ceci est en alignement avec la prédominance desdits services au niveau de la réalisation des recettes propres.

Par conséquent, le taux de couverture des dépenses par les recettes propres s'élève à 103,81% en 2024, contre 92,71% en 2023, soit une augmentation de 11,11 points reflétant une évolution positive vers une autonomie financière mieux maîtrisée de ces services.

### III. Principales réalisations des SEGMA sur la période 2024-2025 et plan d'actions 2026 :

La 3<sup>ème</sup> partie du rapport expose les réalisations physiques des SEGMA s'appuyant sur l'évolution des indicateurs de production ou d'activité. L'objectif étant d'appréhender au mieux la qualité des prestations offertes aux usagers.

A titre d'illustration, en ce qui concerne les SEGMA relevant du domaine de la santé, les hôpitaux publics ont poursuivi leurs efforts en matière de réalisation de missions de supervision, de l'aménagement et du renforcement des équipements medicotechniques des services d'accueil des urgences, ainsi que l'accompagnement des équipes hospitalières pour l'implémentation des nouvelles procédures de facturation et remboursement spécifiques à l'« AMO TADAMONE ». En effet, les établissements de soins ont enregistré, au titre de l'année 2024, un taux de prise en charge des patients de l'ordre de 88%. Ce dynamisme se poursuivra courant l'année 2026 à travers, notamment, l'accompagnement des établissements hospitaliers dans l'élaboration des plans d'urgence hospitalières, l'amélioration de la facturation hospitalière, le renforcement des capacités nationales, régionales et locales en matière de gestion des risques sanitaires et des catastrophes, ainsi que l'appui technique et scientifique aux programmes de santé publique.

Du côté des SEGMA opérant dans le domaine de l'équipement, du transport et autres infrastructures économiques, les principales actions réalisées sur la période 2024-2025 visaient à assurer une meilleure pérennité de la circulation sur le réseau routier, notamment, à travers l'auscultation de plus de 29.464 km du réseau routier, l'amélioration et le développement du Système d'Information Routière (SIR) et du Système de Gestion du Relevé Visuel (SGRV), l'amélioration de la qualité des équipements et la rénovation du parc de matériel des travaux publics à travers l'acquisition et la location du matériel des travaux publics afin d'assurer la viabilité routière, ainsi que le développement de la recherche technique et de l'innovation notamment dans le domaine l'infrastructure routière. Au titre de l'année 2026, les principales actions prévues sont centrées autour de la poursuite des travaux d'auscultation du réseau routier et d'évaluation de l'état structurel et de la surface de la chaussée, la modernisation des équipements d'auscultation, le

renforcement de la disponibilité du matériel des travaux publics, ainsi que la digitalisation des services rendus aux utilisateurs.

En parallèle, les réalisations des SEGMA opérant dans le domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres au titre de la période 2024-2025 étaient axées sur l'amélioration de la qualité de la formation des étudiants, à travers notamment la mise en œuvre des feuilles de route de la formation élaborées dans le cadre de la stratégie nationale de création d'emploi, la diversification des formations dispensées, tout en tenant compte de l'approche genre dans les offres de formation, ainsi que l'amélioration du niveau d'accueil des élèves et des usagers des instituts à travers l'entretien et le nettoyage des divers locaux. Au titre de l'année 2026, les principales actions prévues par ces SEGMA seront centrées sur la continuité du développement de la qualité de la formation, à travers la diversification de l'offre de formation, le renforcement des domaines de partenariat, de coopération et de recherche scientifique, ainsi que l'acquisition de matériel pédagogique destiné à la recherche scientifique.

Par ailleurs, au niveau du domaine des activités récréatives, les SEGMA s'y rapportant, au titre de la période 2024-2025, ont poursuivi la réalisation de leurs plans d'actions via, notamment, la réalisation des activités sportives et culturelles, l'amélioration des conditions d'accueil et l'aménagement des espaces sportifs et culturels. Au titre de l'année 2026, ces SEGMA œuvreront à l'amélioration des services rendus via la mise à niveau de leurs espaces, l'acquisition de nouveaux matériels, l'organisation des campagnes de sensibilisation des citoyens et le renforcement de la communication numérique.